Principales mesures visant à soutenir le développement d'un secteur écotouristique

Préparé pour :

Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP)

Cameron-Cole, LLC
100 Cummings Center, Suite 335-A
Beverly, MA 01915
Téléphone +1.781.881.0271
www.cameron-cole.com

Date : 13 février 2017

creating sustainable success

Comme relevé dans notre analyse du secteur de l'écotourisme marin du Pacifique, les limites physiques des îles du Pacifique incarnent l'ultime contrainte exercée sur la nature et le volume des visites dans les PTIP. Bien que les capacités d'absorption de chaque pays ou territoire soient différentes, tous les pays et territoires insulaires sont confrontés à ces limites. Par conséquent, le tourisme durable et l'écotourisme représentent les meilleures voies de développement pour le secteur touristique dans la région.[1] Certains pays comme Costa Rica ont réussi à faire en sorte que l'écotourisme incarne leur marque principale, et des initiatives concertées et coordonnées de la part du SPREP et de la SPTO – et plus particulièrement de leur toute nouvelle division du tourisme durable – ainsi que de leurs pays membres devraient permettre de caractériser efficacement la région comme une destination écologique mondiale privilégiée.

Au fur et à mesure que la région s'engage dans cette initiative, il sera important d'évaluer les moyens permettant de répondre aux exigences intrinsèquement non durables des conditions d'accès des modes de transport sur une longue distance vers la région depuis les lieux où se trouve la majeure partie de la population mondiale. Mis à part ce défi spécifique, Cameron-Cole propose une approche structurée visant à initier la transformation du secteur touristique pour l'orienter vers la durabilité.

Dans le présent rapport, Cameron-Cole donne un aperçu du *Sustainable Tourism Market Transformation Protocol* (le « Protocole ») élaboré par l'investigateur principal, Rob Watson, dans le but de fournir une feuille de route pour la transformation du secteur/marché du tourisme en secteur durable.[2] Dans le cadre de ce Protocole, nous évoquerons les orientations pour le tourisme durable, les programmes de certification, et nous formulerons des recommandations générales concernant des systèmes de labellisation pour la région ; nous abordons les pays et territoires de manière spécifique dans les rapports spécifiques aux pays et territoires. L'annexe A recense les douze objectifs du tourisme durable proposés par l'UNEP/l'OMT.

Le Tableau 1 résume la situation de la transformation du marché – selon notre Market Transformation Protocol – dans chacun des cinq pays ou territoires dans lesquels nous nous sommes rendus : les îles Palaos, les îles Tonga, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et les îles du Vanuatu. Il résume les sept étapes/composantes principales de la transformation du marché – définies plus en détail dans la section suivante – et leur degré de mise en œuvre dans chaque pays ou territoire. Les six éléments qui doivent soutenir la transformation du marché ne sont pas résumés dans le tableau, mais ils seront développés plus tard dans ce rapport. Dans chaque rapport individuel sur les pays ou territoires, nous examinerons de façon plus détaillée les activités au titre de chaque composante et recommandation du Market Transformation Protocol pour les prochaines étapes dans le but de formaliser la transformation globale du marché du secteur touristique en secteur durable.

Pays visités	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie	Îles des Palaos	Îles Tonga	Îles du Vanuatu
1. Plan d'action stratégique pour le tourisme durable					

[1] Le Centre for Responsible Travel souligne que la prise de conscience par le voyageur des problématiques environnementales prend de l'ampleur et que le voyageur se fonde de plus en plus sur ces considérations pour faire ses choix. http://www.responsibletravel.org/projects/documents/2014_Trends_&_Statistics_Final.pdf

[2] Cameron Cole, en sa qualité de soumissionnaire retenu dans le cadre de l'appel d'offres du SPREP pour l'**évaluation régionale du tourisme durable dans la région du Pacifique**, utilise le Market Transformation Protocol™ élaboré par l'investigateur principal, Robert Watson, sous permission.

Tourisme en général[3]	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Écotourisme	Non	Non	Non	Non	En cours
2. Lois fixant les champs d'application					
Zones protégées[4]					
Marines	Partiellement	Oui	Oui	Non	Partiellement
Terrestres	Partiellement	Partiellement	Oui	Oui	Partiellement
Normes minimales obligatoires[5]					
Infrastructures	Oui	Oui	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Partiel-lement	Non	Oui
Normes facultatives	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
3. Projet de démonstration					
Zones protégées					
Marines	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Terrestres	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Normes minimales obligatoires					
Infrastructures	Oui	Oui	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Oui	Non	Oui
Normes facultatives					
Infrastructures	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Activités	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
4. Normes[6]					
Normes minimales obligatoires					
Infrastructures	Oui	Oui	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Oui	Non	Oui
Normes facultatives					
Infrastructures	Non	Non	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Non	Non	Oui
5. Mise en œuvre à une échelle de projet pilote[7]					
Zones protégées					
Marines	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Terrestres	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Normes minimales obligatoires					
Infrastructures	Non	Non	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Non	Non	Oui
Normes facultatives					
Infrastructures	Non	Non	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Non	Non	Non
6. Mise en œuvre à une échelle générale					
Zones protégées[8]					
Marines	Partiellement	Partiellement	Partiel-lement	Partiel-lement	Non
Terrestres	Partiellement	Partiellement	Partiel-lement	Partiel-lement	Non
Normes minimales obligatoires					
Infrastructures	Non	Non	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Non	Non	Non
Normes facultatives					
Infrastructures	Non	Non	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Non	Non	Non

[3] La plupart des plans stratégiques pour le secteur ne sont pas spécifiquement axés sur la durabilité, mais ils lui laissent la porte ouverte. Les îles Tonga bénéficient d'un plan stratégique de développement qui met l'accent sur la durabilité.
[4] Les informations concernant les zones protégées proviennent de la page http://pipap.sprep.org/et ont été actualisées si nécessaire. Quand une zone protégée se situait à 20 % ou moins des objectifs régionaux, la mention « Oui » a été indiquée ; lorsqu'elle se situait de 20 % à 80 %, la mention « Partiellement » a été indiquée ; et lorsqu'elle n'avait pas atteint 20 % des objectifs, la mention « Non » a été inscrite. En 2015, la qualification des îles des Palaos en zone marine protégée (ZMP) n'est pas encore enregistrée dans le portail PIPAP.
[5] Les lois fixant les champs d'application pour les territoires d'outre-mer sont fondées sur la législation nationale française.
[6] Indique si des normes obligatoires ou facultatives sont officielles ou en pratique au niveau du pays ou du territoire.
[7] Les démonstrations à l'échelle de projet pilote concernent au moins 25 % du marché potentiel.
[8] http://pipap.sprep.org/content/Progress-Towards-Protected-Area-Targets
http://www.sprep.org/attachments/VirLib/Regional/cbd-aichi-targets-11-12-sub-regional-analysis-pacific-gidda-16.pdf

7. Amélioration permanente					
Zones protégées					
Marines	Non	Non	Non	Non	Non
Terrestres	Non	Non	Non	Non	Non
Normes minimales obligatoires					
Infrastructures	Non	Non	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Non	Non	Oui
Normes facultatives					
Infrastructures	Non	Non	Non	Non	Non
Activités	Non	Non	Non	Non	Oui

Tableau 1 : Conditions du Market Transformation Protocol.

Market Transformation Protocol

Dans cette section, nous décrivons le Market Transformation Protocol en termes généraux tels qu'il s'applique au tourisme durable. Au sein de nos rapports spécifiques aux pays ou territoires, nous formulerons des recommandations particulières en fonction de la structure de chaque pays ou territoire visité dans le cadre de nos travaux de terrain.

La transformation des marchés nécessite à la fois une pression réglementaire et un effet d'entraînement du marché. Les actions des marchés et de la réglementation exercées isolément ne donnent pas d'aussi bons résultats que des initiatives coordonnées menées sur les deux fronts. Ce Market Transformation Protocol peut être appliqué au secteur du tourisme actuel ainsi qu'au développement d'un nouveau secteur du tourisme durable. En outre, les principes de la transformation du marché peuvent être mis en application indépendamment de la structure de gouvernance ou de marché présente dans le pays d'accueil. Cependant, ces principes auront clairement besoin d'être ajustés et adaptés pour répondre aux spécificités de la structure de gouvernance de chaque pays.

Figure 1 : Cadre de la transformation du marché pour le tourisme durable.

1. Strategic Market Transformation Plan	1. Plan de transformation stratégique du marché
1. Market-specific Enabling Legislation	2. Législation spécifique au marché fixant les champs d'application
Regulatory	Réglementaire
Market driven	Défini par le marché
3R. Code Minimum Demonstration Project	3R. Projets de démonstration de code pour les performances minimales
4R. Develop Mandatory Standards	4R. Développement de normes obligatoires
5R. Pilot-Scale Implementation	5R. Mise en œuvre à l'échelle de projet pilote
6R. Mandatory Full-Scale implementation	65. Mise en œuvre des normes obligatoires à une échelle générale
7R. Continuous Improvement	7R. Améliorations permanentes
3M. Beyond Minimum Demonstration Projects	3M. Au-delà des projets de démonstration pour les performances minimales
4M. Develop Voluntary Standards	4M. Développement de normes facultatives
5M. Pilot-Scale Implementation	5M. Mise en œuvre à une échelle de projet pilote
6M. Full-Scale Implementation	6M. Mise en œuvre à une échelle générale
7M. Continuous Improvement	7M. Amélioration permanente
1S. Indicators	1S. Indicateurs
2S. Training Programs	2S. Programmes de formation
3S. Procurement	3S. Approvisionnements
4S. Incentives	4S. Mesures incitatives
5S. Industry Developement	5S. Développement du secteur d'activité
6S. Public Education	6S. Éducation du public
Advanced Green Performance	Performances écologiques avancées
Increasing Stringencey	Rigueur accrue
Mainstream Green Performance	Intégration des performances écologiques

Des normes et des approches fondées sur le marché sont indispensables, mais elles ne suffisent pas lorsqu'elles sont envisagées individuellement. Lorsqu'elles sont développées de manière conjointe et coordonnée, nous constatons à travers notre expérience que le résultat final est au moins trois fois plus efficace que lorsqu'un plan d'action favorise une approche par rapport à l'autre. En effet, les approches obligatoires et facultatives constituent des outils de transformation du marché, et ces outils sont complémentaires et non exclusifs.

Comme le montre la Figure 2, tout comme un ascenseur nécessite une cabine attachée et un moteur pour transporter les personnes vers le haut et le bas, la transformation du marché nécessite des normes obligatoires pour définir le secteur et les performances minimales acceptables ainsi que des normes facultatives pour distinguer et encourager les acteurs les plus performants. Pour un maximum d'efficacité, les normes obligatoires et facultatives devraient être développées et mises en œuvre en parallèle.

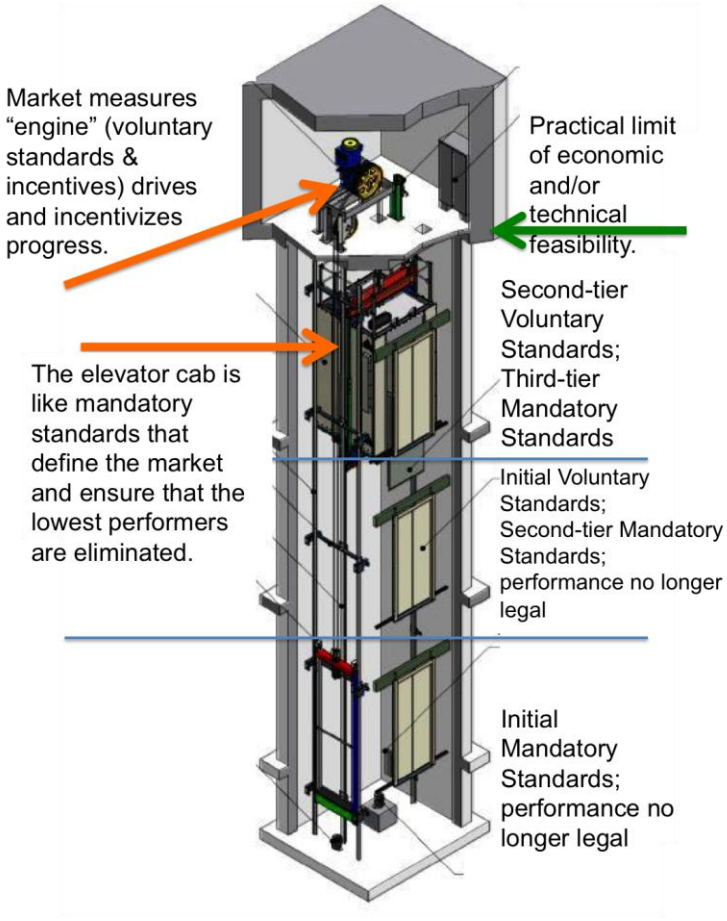

Figure 2 : Les différents éléments de la transformation du marché sont complémentaires tout comme le sont les pièces d'un ascenseur.

Market measures « engine » (voluntary standards & incentives) drives and incentivises progress.	Le « moteur » de mesure du marché (normes facultatives et incitations) stimule et encourage les progrès.
The elevator cab is like mandatory standards that define the market and ensure that the lowest performers are eliminated.	La cabine d'ascenseur représente les normes obligatoires qui définissent le marché et veillent à ce que les acteurs les moins performants soient exclus.
Practical limit of economic and/or technical feasibility.	Limite pratique de faisabilité économique et/ou technique.
Second-tier Voluntary Standards ; Third-tier Mandatory Standards	Normes facultatives de deuxième niveau ; normes obligatoires de troisième niveau.
Initial Voluntary Standards ; Second-tier Mandatory Standards ; performance no longer legal	Normes facultatives initiales ; normes obligatoires de deuxième niveau ; interdiction légale.
Initial Mandatory Standards ; performance no longer legal	Normes obligatoires initiales ; interdiction légale.

Quelle que soit la transformation de marché envisagée, deux voies principales devront être empruntées : 1) la mise en œuvre de changements pour les nouvelles infrastructures et/ou les

nouveaux arrivants sur le marché ; 2) la mise en œuvre de changements pour les infrastructures et/ou les acteurs actuels du marché.

Les nouvelles infrastructures et les nouveaux entrants sont les plus faciles à influencer dans la mesure où, en général, les changements sont marginaux par définition (sauf dans le cas du premier ensemble de normes obligatoires et facultatives) et les coûts marginaux représentent les coûts les moins importants. En outre, au moment de créer, concevoir ou mettre en œuvre un élément nouveau, il apparaît des possibilités d'intégration au niveau de la conception ou des opérations susceptibles d'accroître l'efficacité ou de diminuer les coûts, et de telles opportunités ne se présenteraient pas, ou dans une moindre mesure, avec les infrastructures ou les acteurs actuels. Dans le cadre de ce rapport, nous utilisons le terme « opportunités perdues » pour faire référence à une expérience qui se traduirait par une opportunité économique ou rentable réellement manquée de mettre en œuvre des changements pour la ou les premières année(s) de la nouvelle activité dans l'hypothèse où des exigences en matière de tourisme durable ne sont pas appliquées au début d'un nouveau projet ou programme.

Concernant les infrastructures et les acteurs actuels, le processus de transformation relève naturellement d'une amélioration progressive. Mais, par rapport à de nouveaux développements/programmes, il a tendance à laisser moins de champ libre pour agir. Souvent, en raison du manque de capacités pour intégrer des solutions, les améliorations possibles sont plus limitées et le coût de ces améliorations est plus élevé dans la mesure où, par définition, presque la totalité de l'investissement est considérée comme étant marginal et pas seulement l'amélioration progressive des performances.

Dans le cas des infrastructures touristiques, l'adoption de normes pour les composants des infrastructures (par exemple, les appareils et équipements opérationnels des bâtiments ; les engins ou véhicules pour les activités liées au transport, etc.) constitue le meilleur moyen d'assurer une amélioration immédiate et permanente. Pour les activités liées au tourisme, fil est relativement aisé d'amener les prestataires de services à répondre à des normes minimales et l'objectif pourrait être atteint en un ou deux ans au plus. Les exigences de conformité à des normes minimales au niveau des principaux points de passage (par exemple, lors des ventes, des acquisitions ou des renouvellements des licences/franchises) constituent un levier pour initier de plus grandes améliorations des infrastructures et pratiques actuelles.

Mise en œuvre du Market Transformation Protocol

La Figure 1 décrit la structure du Market Transformation Protocol que nous proposons. Puisque la « chaîne rompt au niveau son maillon le plus faible », il doit exister certaines conditions préalables pour que la transformation du marché puisse avoir lieu. En voici les cinq principaux éléments :

1. un plan stratégique d'ensemble articulant les objectifs, le calendrier, les ressources, etc. pour la transformation du marché ;
2. l'élaboration et l'adoption de lois fixant les champs d'application permettant d'appliquer les règlements et de mettre en œuvre d'autres programmes et mesures incitatives centrés sur le secteur ;
3. une filière réglementaire qui établit, met en œuvre et applique des normes obligatoires de performances minimales pour les infrastructures et/ou les activités concernées.
4. une filière parallèle définie par le marché comprenant des normes facultatives portant sur les mêmes points que ceux pris en considération par le circuit réglementaire, mais

fixant un niveau plus élevé de performance environnementale en cohérence avec les objectifs du plan stratégique ;

(a) pour pouvoir être mises en place, les filières réglementaire et définie par le marché nécessitent toutes les deux une structure administrative et de mise en application respectée et dotée de capacités. Les questions portant sur les différentes façons de se conformer aux exigences doivent obtenir des réponses formulées clairement par des personnes compétentes et respectées. De la même manière, il est primordial que les règles soient claires et qu'elles soient équitablement mises en application par des professionnels expérimentés.

(b) En outre, il est nécessaire de mettre en place un moyen d'améliorer en permanence les objectifs de performance ainsi que l'administration et la mise en application de ces objectifs.

5. Des activités et des institutions d'assistance qui facilitent et enrichissent le développement ainsi que la mise en œuvre des filières obligatoire et définie par le marché pour les performances. Ces activités, associées aux filières parallèles, aident à constituer une source d'approvisionnement raisonnablement disponible en matériaux et équipements nécessaires à la construction, et au fonctionnement des infrastructures et/ou des activités respectant le niveau réglementaire minimal requis ainsi que la totalité ou la plupart des exigences de performance des meilleures pratiques.

1e étape : Développement d'un plan stratégique de transformation du marché

Le général et président des États-Unis, Dwight D. Eisenhower, a dit : « Les plans sont inutiles, mais la planification est indispensable ». En effet, si un plan stratégique de transformation du marché peut ne pas constituer un plan directeur précis pour chaque pays ou territoire, la recherche et le développement d'objectifs d'ensemble, les opportunités fondamentales et l'évaluation de la faisabilité politique, technique et économique que suppose une bonne planification fourniront des informations approfondies cruciales pour que le marché se transforme.

Figure 3 : Le développement d'un plan stratégique de transformation du marché constitue la première étape.

Les connaissances acquises peuvent permettre des ajustements lorsque les hypothèses nécessaires à la planification se révèlent inexactes. Si les ressources nécessaires sont identifiées et réunies, alors la mise en œuvre peut avoir lieu. Toutefois, sans planification, il se peut que ces ressources ne soient jamais identifiées.

Le plan stratégique de transformation du marché doit décrire les principales lois fixant les champs d'application sur lesquelles reposera la transformation du marché. Il doit également porter sur les filières obligatoire/réglementaire de la transformation ainsi que sur la filière définie par le marché/intentionnelle du développement des normes et, plus important encore, garantir que les deux filières sont complémentaires et coordonnées. Le plan doit également examiner de quelle manière les institutions et activités en soutien aux deux filières peuvent être encouragées et coordonnées.

<u>Étude de cas</u> : Plans de gestion de la conservation des îles des Palaos – la transformation stratégique du marché pour la protection marine et le tourisme durable

Les îles des Palaos construisent leur plateforme de tourisme durable/de l'écotourisme sur la base des qualifications et des mesures de protection figurant dans les plans de zone marine protégée et les plans d'action de conservation définis au niveau de l'État dont le développement a été soutenu par la Palau Conservation Society (PCS) et son réseau de zones protégées. Un résumé de ces plans peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.palauconservation.org/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=108&Itemid=70

Chaque plan de gestion sur 5 ans est développé par un petit groupe – idéalement 9 à 10 personnes – durant environ 6 mois. Le groupe de planification de la gestion consulte largement les communautés locales affectées. Le plan de gestion concerne :

1. les fondements actuels et futurs en matière de lois et de règlements ;
2. la vision, les buts et les objectifs ;
3. le plan sur 5 ans traite des stratégies en matière :
    a. de lois et de politiques ;
    b. de surveillance et d'application ;
    c. de tourisme ;
    d. d'éducation, de renforcement des capacités et de sensibilisation ;
    e. d'opérations et de maintien ;
    f. de recherche et d'innovation ;
4. les autorisations et les accès ;
5. les activités autorisées et interdites ;
6. les annexes où figurent :
    a. la documentation de référence en matière scientifique, technique, sociale et économique ;
    b. la documentation concernant la planification et la mise en œuvre détaillées.

La plupart du temps, les comités et consultations organisés avec la communauté traitent de la vision, des buts et des objectifs du plan.

Les plans de gestion sont construits sur la base d'une évaluation de la conservation des zones naturelles – marines et terrestres – et il concerne les points suivants :

1. les objectifs en matière de conservation et la viabilité de la protection ;
2. l'identification et l'évaluation des menaces graves ;
3. l'analyse de la situation actuelle ;
4. les stratégies de conservation ;
5. les indicateurs et la surveillance.

Sur la base des enseignements tirés de ce processus, la PCS formule les orientations suivantes :

- mettre le plan en avant et la justification au dernier plan ;
- le processus de planification doit être reconnu par la loi et soutenu officiellement ;
- choisir le bon leader à la tête du processus est fondamental : une personnalité forte, mais pas dominante ;
- les groupes plus importants sont plus productifs (moindre risque de ne pas atteindre le quorum) ;
- il n'est pas nécessaire d'être en possession de <u>toutes</u> les informations pour construire un bon plan ;
- en cas de budgets limités, s'efforcer de rassembler les personnes plutôt que de payer des consultants ;
- les groupes de planification constitués de bénévoles sont plus pertinents pour l'implication de la communauté ;
- les facilitateurs locaux et indépendants sont ceux qui travaillent le mieux ;
- le groupe de planification doit effectuer une visite complète de la zone concernée par la planification ;
- le développement de la vision, des buts et des objectifs doit être entrepris sous la forme d'un exercice de groupe ;
- les groupes travaillent mieux lorsqu'une date butoir est fermement définie ; les groupes de bénévoles perdurent rarement au-delà de 6 mois ;
- il est essentiel de lier l'achèvement du plan à des mesures incitatives (par exemple, l'accès à des fonds pour la mise en œuvre) ;
- faire en sorte que des pairs se déplacent en personne pour procéder à un examen au cours du processus et non après ;
- la finalisation des derniers détails du plan peut être confiée à un sous-groupe du comité.

2e étape : promulgation des lois fixant les champs d'application

Bien que de nombreux aspects du Market Transformation Protocol puissent être mis en œuvre en l'absence de lois fixant les champs d'application, un tel fondement totalement ou partiellement préalablement établi constituera un avantage très important par rapport au rythme et au succès de la mise en œuvre des éléments requis réglementaires et définis par le marché.

Les lois fixant les champs d'application nécessaires à la mise en œuvre des différents aspects liés à une transformation en secteur du tourisme durable consisteront souvent en quelques lignes ajoutées à des lois existantes se rapportant au secteur. Dans d'autres cas, des lois élémentaires auront besoin d'être élaborées, qu'elles impliquent la création de zones marines protégées, l'habilitation ou la responsabilisation d'un organisme nouveau ou déjà existant pour réglementer le déroulement des activités dans le secteur du tourisme, ou la possibilité de réglementer l'utilisation de l'énergie ou de l'eau dans les bâtiments.

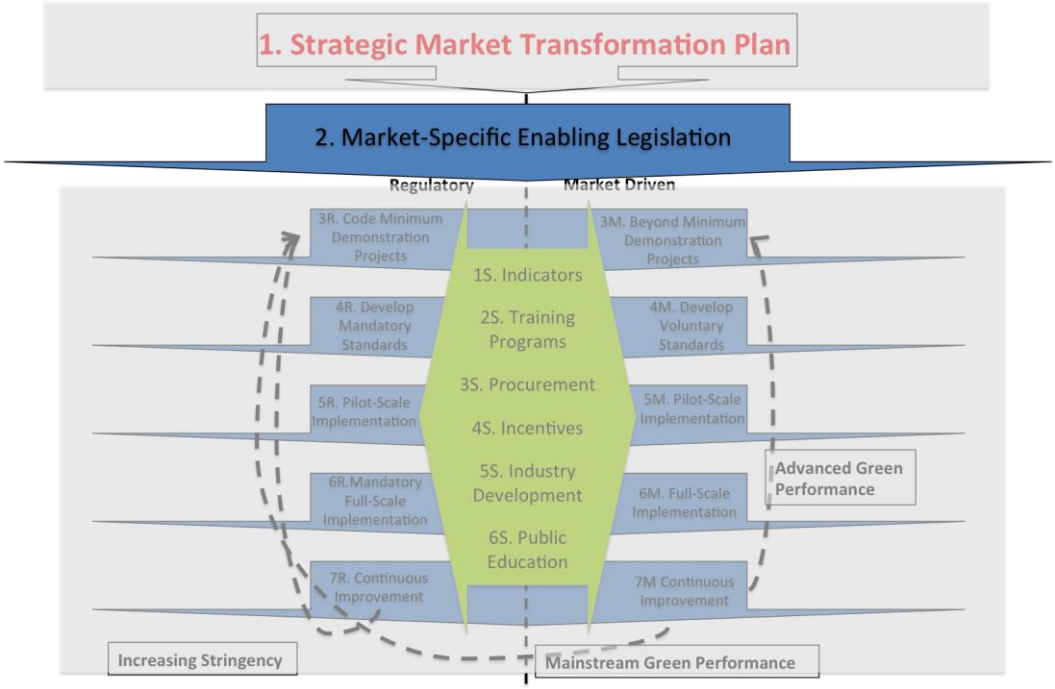

Figure 4 : Nécessité d'une autorité législative pour une transformation complète du marché

Le Tableau 2 comporte des suggestions représentatives – mais non exhaustives – de différentes sortes de lois fixant les champs d'application qui pourraient ou devraient être adoptées dans chacun des pays ou territoires que nous avons étudiés. Dans le Tableau 2, nous fournissons un échantillon sous forme de liste de lois fixant les champs d'application, d'institutions représentatives gouvernementales ou issues du secteur privé susceptibles d'être affectées par ces lois, et leurs effets attendus contribuant à rendre le secteur du tourisme plus durable.

1.	Enregistrement et réglementation des investissements
2.	Régime foncier, conservation, amélioration ou autres intérêts fonciers
3.	Planification et contrôle du développement
4.	Réglementation des constructions
5.	Santé publique, assainissement, qualité de l'eau et gestion des déchets
6.	Évaluation de l'impact environnemental, et suppression ou réduction des effets nuisibles à l'environnement
7.	Pêche et foresterie
8.	Travail et emploi, et sécurité et santé au travail
9.	Lois fiscales et douanières
10.	Licences commerciales
11.	Licences de vente d'alcool
12.	Commerce équitable et autres aspects des activités commerciales
13.	Contrôle des devises et du change
14.	Transport terrestre, maritime ou aérien
15.	Prévention et lutte contre les incendies
16.	Loi sur les ouvertures le dimanche

Tableau 2 : Thèmes représentatifs devant être couverts par les lois fixant les champs d'application afin de soutenir le tourisme durable.

Beaucoup de ces domaines de droit doivent intégrer de nombreux éléments visant à construire le tourisme durable à partir de considérations sociales, économiques et environnementales, et qui doivent :

- permettre de définir des normes, concernant par exemple :
    - les activités touristiques (guides, transport, etc.) ;
    - les infrastructures touristiques : hôtels, restaurants, modes de transport, équipements ;
- permettre de protéger les zones marines et terrestres ainsi que certaines espèces de la flore et de la faune, par exemple :
    - en autorisant la possibilité de limiter les accès à des fins de protection ;
    - en tenant compte du besoin de protection des techniques d'exploitation locales/historique et des récoltes traditionnelles non commerciales dans des proportions raisonnables.

3e étape : Mise en œuvre des projets de démonstration

Une fois le processus de planification achevé, des projets de démonstrations doivent être développés pour les normes de performances minimales et les normes en matière de meilleures pratiques au niveau supérieur. Les projets de démonstration peuvent être mis en œuvre à travers des projets d'infrastructure touristique tels que des projets hôteliers ou de transport,

et/ou portant sur des activités touristiques telles que celles organisées avec des guides touristiques. Le but des projets de démonstration consiste à expérimenter les hypothèses de la planification et de démontrer la faisabilité technique et économique de la mise en œuvre des objectifs de performance identifiés au cours du processus de planification. Les projets de démonstration constituent la première expérience en termes de conception et de mise en œuvre des activités ou des infrastructures, et ils intègrent des éléments d'appui importants tels que l'ingénierie, la construction, l'administration, l'inspection et l'application des règles.

Figure 5 : Les projets de démonstration démontrent la faisabilité technique et préparent le terrain pour le développement des normes.

L'autre rôle important des projets de démonstration consiste à sensibiliser les professions concernées ainsi que le public et les marchés visés aux objectifs poursuivis à travers la transformation du marché. On peut espérer que cette prise de conscience entraîne à son tour une demande plus forte pour les produits et les services se conformant aux normes de performances minimales ou aux différents seuils plus élevés fixés par les normes de performances facultatives. En outre, ils permettent d'informer les chaînes d'approvisionnement matérielles et professionnelles qu'il existera une demande pour de nouvelles compétences, et de nouveaux matériaux et équipements.

Étude de cas : Projets de démonstration dans le tourisme durable et l'écotourisme

En 2016, les îles Tonga confirmaient la réussite d'un programme d'éradication d'espèces envahissantes vis-à-vis des rats sur quatre îles. Basé sur une évaluation rapide de la biodiversité parrainée par le SPREP et une formation pratique, le programme d'éradication des rats a été mis en œuvre à l'aide de pièges et d'une surveillance minutieuse de la présence de rats suivie d'une phase d'observation visant à s'assurer que l'éradication était totale.

Il en a résulté une augmentation des populations et des pontes pour plusieurs espèces d'oiseaux, une réapparition rapide de fruits et de fleurs dont les rats se nourrissaient en général, et un plus grand nombre de crustacés ont pu être observés alors qu'ils se cachaient des prédateurs. Les rats sont aussi connus pour envahir les nids des espèces menacées de tortues imbriquées et de tortues vertes, et ce programme simple et efficace consistant à éliminer l'animal vertébré prédateur s'est révélé être un énorme succès.

Enfin, les projets de démonstration doivent refléter le périmètre de la transformation recherchée dans globalité. Par exemple, les nouvelles infrastructures ou activités qui se conforment aux exigences obligatoires de performances minimales proposées doivent en apporter la preuve et il en est de même concernant les normes facultatives/de meilleures pratiques. Des projets de démonstration impliquant des infrastructures et activités existantes, et visant à tester l'efficacité des différentes mesures devraient également être mis en œuvre.

4e étape : Le développement de normes

L'étape importante suivante de la transformation du marché consiste à développer un ensemble coordonné de normes de performances obligatoires et facultatives qui concerne à la fois les infrastructures et les activités du secteur du tourisme.

Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue dans la mesure où de nombreuses normes s'appliquant aux questions qui doivent être traitées existent déjà. Si des normes obligatoires sont mises en œuvre pour la première fois, des aménagements de normes existantes peuvent être nécessaires. Dans nos rapports spécifiques aux pays et territoires, nous formulerons des recommandations pour les pays ou territoire dans lesquels nous nous sommes rendus pour définir une stratégie de développement de normes. Dans le cadre du plan stratégique de transformation du marché, il conviendrait d'exposer l'éventail des normes qui doivent être développées ainsi que les priorités définies en matière de développement et de mise en œuvre de ces normes. Les normes facultatives doivent être coordonnées avec les normes obligatoires et, idéalement, y être rattachées, mais cela peut s'avérer compliqué dans la mesure où la plupart des normes facultatives en place ne feront pas référence aux nouvelles normes en question. Il est plus efficace de porter les programmes d'infrastructures et d'activités actuels au niveau des normes minimales aux différents points de passage clés notamment représentés par les ventes de biens ou les renouvellements de licences professionnelles. Certaines infrastructures actuelles peuvent ne pas être en mesure de se conformer aux normes modernes, soit en raison de considérations historiques de conservation, soit en raison du coût prohibitif qu'impliquerait une mise en conformité de l'ensemble de la structure. Dans ces différents cas, il est possible de bénéficier des nombreux avantages liés à l'amélioration des performances par le biais de normes sur les équipements. Par exemple, il peut être difficile

d'ajouter des fenêtres modernes à un bâtiment historique, mais un système de climatisation très efficace peut être installé pour compenser les équipements moins efficaces.

Figure 6 : Les normes obligatoires et facultatives complémentaires constituent des outils très puissants pour la transformation du marché.

Il est important de noter que les normes obligatoires ne représentent pas les meilleures pratiques et elles n'y conduisent pas non plus. Ces normes représentent le niveau minimum de performance imposé par l'État. Il est possible de décrire autrement les normes minimales : « Si on fait moins bien, c'est illégal ».

Le processus de développement des normes constitue un excellent cadre autour duquel il est possible de construire le secteur et d'implanter les associations de soutien nécessaires.

Codes et normes

Il existe deux types fondamentaux de normes qui devraient être développées pour accompagner la transformation du tourisme durable et la création d'un secteur de l'écotourisme. Le premier type de normes régirait les qualifications, les initiatives et les activités de l'ensemble des professionnels du tourisme. Ces normes pourraient être rendues obligatoires pour un niveau de qualification minimum et intentionnelle pour des activités plus spécialisées ou sensibles. Le niveau de certification peut être lié à l'accès à certains sites sensibles ainsi qu'aux différentes possibilités de participation à des programmes d'incitation et à d'autres programmes de développement professionnel.

L'autre groupe de norme s'appliquerait aux infrastructures touristiques : hébergement, appareils et équipements, équipements de transport, etc. De la même manière que pour tous les éléments du Market Transformation Protocol, ces normes comprendraient une composante obligatoire (le code) et une composante intentionnelle pointant et récompensant les meilleures pratiques.

En outre, compte tenu du large impact des infrastructures non touristiques sur l'ensemble de la qualité environnementale dans son ensemble et de l'expérience des visiteurs, nous

recommandons vivement que les grandes catégories d'infrastructures, telles que les bâtiments ou les véhicules, soient au moins concernées par les exigences des normes de performances minimales.

Concernant les programmes et infrastructures qui ne sont pas encore soumis à un code de performances minimales : ***l'essentiel est de se souvenir que le premier groupe de normes ne consiste pas à promouvoir les réalisations et les améliorations, mais plutôt que le premier groupe de codes obligatoire vise à créer une culture de la conformité.*** La première norme à mettre en œuvre doit concerner la mise en place d'infrastructures de mise en application et l'adaptation des attentes des structures réglementées.

En effet, pour la plupart des bâtiments, le premier groupe de normes obligatoires doit se concentrer sur la qualité de vie et la sécurité avec éventuellement une modeste composante portant sur les questions d'efficacité énergétique et hydrique. Par exemple, les exigences en matière d'intégrité structurelle, d'évacuation d'urgence et éventuellement d'efficacité énergétique pour les éclairages des signalisations des sorties d'urgence doivent représenter la limite du premier code de construction à mettre en œuvre. Un code simplifié dicté par le bon sens devrait être bien accueilli par le marché. Le processus de développement et de mise en application de ce code simple peut constituer une étape importante vers la promotion et l'encouragement de plus de rigueur après une période convenue – qui correspond généralement à trois ans dans le milieu des constructions.

Le marché des appareils et des équipements est un autre domaine pertinent pour une action efficace des codes et des normes. Dans la mesure où de nombreux équipements sont produits et vendus à l'échelle internationale il est plus facile d'exiger des équipements plus efficaces que d'imposer une meilleure isolation ou des fenêtres plus performantes dans un bâtiment, par exemple. Compte tenu du large nombre d'équipements que l'on trouve dans la plupart des bâtiments, les exigences liées à l'efficacité énergétique peuvent avoir un impact global très important en matière d'économies d'énergie. Au fur et à mesure, les codes de construction pourront être consolidés avec les codes des appareils, et d'autres éléments tels que les fenêtres et les enveloppes des bâtiments pourraient être inclus.

Pour les équipements de transport, les normes peuvent être initialement adoptées pour les flottes et les véhicules commerciaux, puis des exigences applicables aux véhicules privés pourraient être définies dans un second temps. Des exigences élémentaires en matière énergétique et d'émission peuvent être intégrées.

Normes pour les guides touristiques et les voyagistes

Du point de vue du tourisme durable, les exigences minimales obligatoires nécessaires pour l'obtention d'une licence de guide touristique ou de voyagiste devraient prendre en considération des critères fondamentaux de durabilité tels que l'efficacité énergétique, les économies d'eau et la réduction de la production de déchets solides. Pour les pays ou territoires qui mettent en œuvre leur premier groupe de normes minimales, les exigences devraient être axées autour des compétences commerciales et opérationnelles fondamentales avec des critères simples de durabilité. Comme nous l'avons souligné dans une autre rubrique de notre rapport, l'objectif principal du premier groupe de normes consiste à établir le cadre et les modalités de mise en application des caractéristiques communes de performances, ainsi qu'à définir les avantages liés à une certification minimale. Les normes facultatives peuvent incarner les critères minimums de références pour le segment écotouristique du secteur. Les orientations facultatives pourraient inclure des objectifs plus ambitieux d'efficacité des

ressources ainsi que des éléments supplémentaires relatifs à la durabilité culturelle et économique. Si la certification intentionnelle s'avère être utile, elle pourrait représenter un facteur de sélection pour les accès aux zones marines ou aux zones terrestres protégées.

Normes pour les zones marines protégées

De nombreux PTIP ont déjà isolé de vastes zones marines protégées (ZMP). Pour ces pays ou territoires, la difficulté consiste essentiellement à faire appliquer les règlements. Nous décrivons, ci-dessous, une stratégie consistant en une délégation à des membres de la communauté – principalement pour l'application des règlements des ZMP par les communautés des zones côtières – et à des voyagistes ou des sociétés organisant des activités afin de contribuer à la protection des ZMP. Les normes peuvent revêtir de nombreuses formes, telles que des activités autorisées et/ou interdites, des autorisations, des types et horaires d'accès, des restrictions sur les activités autorisées, des sanctions en cas de violations, etc.

Normes concernant les interactions avec les zones en pleine mer

Concernant les interactions avec la faune marine en pleine mer, il est nécessaire d'être attentif au type et à la nature des interactions ainsi qu'au degré d'interaction entre les animaux sauvages et les touristes. Le SPREP a déjà permis de faciliter le développement de normes concernant les interactions avec les mammifères marins et la SPTO peut contribuer à la diffusion de ces informations à travers les canaux touristiques.[9] La formation et la certification relatives à ces directives pourraient faire partie du programme de formation minimale obligatoire pour tous les voyagistes proposant des activités marines. Les meilleures pratiques ont été développées pour les interactions avec d'autres animaux marins, tels que les requins et les raies.[10] Ces meilleures pratiques doivent être justifiées et adaptées au regard des conditions locales. Une fois justifiées sur le plan local et converties en directives supplémentaires, elles devraient également être intégrées aux exigences minimales obligatoires pour ce pays ou ce territoire. Les lois fixant les champs d'application (2e étape) habiliteraient le ministère local compétent pour mettre en place des règlements visant à régir les interactions avec la vie marine. Il serait nécessaire, entre autres, de connaître ces règlements pour obtenir une certification permettant d'organiser des excursions ou de gérer des sites où se déroulent ces interactions.

---

9 http://www.ifaw.org/sites/default/files/Pacific%20Regional%20Guidelines%20for%20Whale%20&%20Dolphin%20Watching.pdf

10 https://www.openchannels.org/sites/default/files/Best%20Practices%20on%20Sustainable%20Shark%20and%20Ray%20Tourism.pdf

Étude de cas : Le développement de normes obligatoires et facultatives pour le tourisme et l'écotourisme dans les îles du Vanuatu

Le développement d'un ensemble complet de normes pour tout un secteur est une tâche qui s'étale sur plusieurs années. Le département du tourisme des îles du Vanuatu (VDOT) travaille depuis 2010 sur le développement de plans complets pour le tourisme au niveau national et au niveau des provinces afin de contribuer à l'encadrement et au soutien d'un programme complet de normes déjà établies et de normes suggérées englobant :

1. le système de classification des produits touristiques des îles du Vanuatu (terminé) ;
2. les normes minimales pour les voyagistes des îles du Vanuatu (terminé ; évaluation du projet pilote de 2 ans à partir de 2017 ; mise en place complète en 2018) ;
3. le système d'évaluation du tourisme des îles du Vanuatu (en cours) ;
4. le système d'évaluation du tourisme écologique des îles du Vanuatu (en cours) ;
5. le code de bonnes pratiques touristiques des îles du Vanuatu (terminé).

Normes obligatoires pour le tourisme. Par exemple, la conformité aux normes minimales pour les voyagistes des îles du Vanuatu est indispensable pour bénéficier d'une licence commerciale. Les normes minimales concernent 23 sous-catégories regroupées au sein de 3 catégories principales. 1) l'hébergement, 2) les excursions et activités et, 3) le transport Les normes minimales des îles du Vanuatu regroupent des exigences en matière juridique/opérationnelle, d'adhésion à une association, de communication, de sécurité, d'environnement ainsi que plusieurs autres exigences spécifiques à chacune des trois principales catégories.

Le processus (https://tourism.gov.vu/accreditation_process.php) a été initié par le VDOT et il a fait appel à un comité des normes touristiques des îles du Vanuatu constitué de représentants d'associations touristiques, d'entreprises touristiques et d'organismes gouvernementaux. Le VDOT a développé un processus de 2 à 4 mois se déroulant en 17 étapes et il a disposé de ressources importantes destinées aux entreprises pour les aider à se conformer aux normes : https://tourism.gov.vu/accreditation_resources.php. Au cours de la phase pilote de 2 ans, le VDOT a conçu des formulaires d'autoévaluation qui seront remplacés par un modèle qui évaluera le site et confirmera les éléments mentionnés dans l'autoévaluation. Au cours de la phase pilote, aucune contribution ne sera exigée pour les demandes d'agrément initiales. À ce jour, plus de 400 entreprises appartenant à l'ensemble du secteur touristique se sont engagées dans le processus d'agrément initial et ont fourni des feedbacks afin d'améliorer le programme.

Normes facultatives pour l'écotourisme. Le système d'évaluation du tourisme écologique traite des différents moyens utilisés par les entreprises pour intégrer à leurs activités les questions liées à la culture, à l'environnement, aux changements climatiques, à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique. Le processus de développement est en cours depuis 3 ans et il s'accompagne de consultations auprès d'Ecotourism Australia (www.ecotourism.org.au) et d'experts en tourisme durable. Selon des représentants et des consultants engagés dans le développement du programme, plutôt que de créer de nouvelles normes écotouristiques en partant de zéro, le cadre d'Ecotourism Australia (EA) sera adapté aux conditions des îles du Vanuatu. EA dispose d'un programme « écocertifié » qui traite de la durabilité des programmes touristiques, de l'hébergement, des guides touristiques et des destinations écotouristiques. Les certifications varient depuis un niveau basique de durabilité jusqu'à un niveau avancé d'écotourisme. http://www.ecotourism.org.au/our-certification-programs/eco-certification-2/. Le but du programme pilote écotouristique sur trois ans consiste à réunir 30 opérateurs répartis à travers les trois domaines de certification au sein du programme.

Amélioration permanente. Le programme d'agrément et d'autorisation des activités touristiques, intégrant à la fois les programmes d'agrément en fonction des obligations minimales et d'agrément écotouristique, sera examiné et révisé sur une période de trois ans.

5e étape : Mise en œuvre à une échelle de projet pilote

La mise en place des normes à l'échelle de projet pilote constitue l'étape suivante de la mise en œuvre à partir des projets de démonstration. Les normes/programmes obligatoires et intentionnels doivent être mis en œuvre à l'échelle de projet pilote. Ces projets plus importants remplissent plusieurs rôles. Tout d'abord, leur objectif principal consiste à préparer le marché pour sa future expertise en matière de conception et de mise en œuvre – en construisant les infrastructures en vue d'une adoption finale à une échelle générale – plutôt qu'à identifier les possibilités techniques comme doivent le faire les projets de démonstration. En outre, les programmes à grande échelle peuvent se traduire par des formations sur le terrain pour la surveillance et l'application de certains éléments nécessaires au maintien de l'intégrité des normes. La mise en œuvre à l'échelle de projet pilote peut être limitée, lorsque le nombre de participants est restreint tout en restant important, ou ouverte, lorsque le nombre de participants n'est pas défini, mais que ceux-ci réagissent à des programmes à échelle limitée et à des incitations visant à encourager une adoption précoce des normes. Les programmes correspondant à l'étape de mise en œuvre à l'échelle de projet pilote permettent de tester efficacement les programmes incitatifs, ainsi que d'élaborer des programmes d'enseignement et de formation que nous évoquerons plus tard.

Figure 7 : La mise en œuvre à l'échelle de projet pilote vise à dimensionner correctement l'administration et la mise en application des normes.

Chaque projet pilote de mise en œuvre sera dimensionné de manière adéquate selon la configuration du marché devant faire l'objet d'une transformation. L'échelle à définir doit être suffisamment importante pour être représentative tout en restant suffisamment contenue pour que le projet puisse être géré en considération du stade précoce de développement pour cette configuration.

Mise en œuvre à une échelle de projet pilote : délégation de la mise en application des normes et zones protégées

Quelle que soit la portée de la mise en application, chaque groupe visitant un site protégé devrait être accompagné d'une personne suppléante faisant partie de l'équipe rémunérée encadrant l'excursion.

Bien que cet agent soit désigné comme suppléant, il ne disposerait pas nécessairement de pouvoir de contrainte et ne pourrait pas procéder à des arrestations. Ces personnes rempliraient plutôt un rôle éducatif, de signalement et de contrôle qui permettrait d'identifier les contrevenants et les violations, de constituer une documentation et de procéder à un signalement par radio aux autorités qui seraient alors prêtes à accueillir les parties contrevenantes à leur retour de mer.

Une critique peut cependant être formulée à l'encontre de cette approche dans la mesure où la délégation de pouvoir à des personnes issues de certaines sociétés leur confère un éventuel avantage concurrentiel peu équitable et où elle expose le système à certains abus. Naturellement les violations doivent s'accompagner de sanctions strictes adaptées et ces sanctions s'appliqueraient aux auteurs de faux signalements avec la même sévérité, ou pratiquement la même, que s'ils avaient commis eux-mêmes une réelle infraction.

Étude de cas : Démonstration à l'échelle de projet pilote de la mise en application de règles pour le tourisme durable : Les Ambassadeurs du Lagon en Nouvelle-Calédonie

Le lagon de la province du Sud s'étend sur 2 millions d'hectares parmi lesquels 1 million s'étendent à travers 50 zones protégées dont 26 sont exclusivement marines. Il est relativement difficile de surveiller cette vaste zone compte tenu du nombre limité de garde-côtes professionnels affectés à cette tâche.

Pour suppléer les garde-côtes attitrés, le programme des Ambassadeurs du Lagon a officiellement été lancé en 2016 avec un premier groupe d'ambassadeurs constitué de 15 personnes. La double mission des Ambassadeurs consiste à : 1) incarner le rôle de médiateur entre les clients et le public et 2) à protéger le lagon.

Les Ambassadeurs sont conviés par le secteur du tourisme marin/terrestre à remplir leur mission durant 2 ans. Ils doivent participer à deux formations obligatoires par an et perfectionner leurs compétences professionnelles en permanence. Leur mission consiste à :

> « s'engager personnellement et collectivement à défendre, valoriser et promouvoir la biodiversité exceptionnelle du patrimoine tout en respectant la réglementation en vigueur et les principes posés par le charte dont ils sont signataires ».

Les Ambassadeurs devraient être des exemples en matière de meilleurs pratiques et de comportements au sein de Lagon. Ils doivent diffuser un message éducatif à l'attention de leurs clients et des autres membres du secteur, et ils doivent intervenir auprès des utilisateurs en cas de comportement inadapté si aucun garde-côtes n'est à proximité et en cas de violation grave.

Les Ambassadeurs sont identifiés à l'aide de brassard et de badge, et ils détiennent en permanence un ensemble de documents attestant de leur statut d'Ambassadeur et une copie des règles et règlements en vertu desquels ils œuvrent.

6e étape : Mise en œuvre à une échelle générale – introduction ou démarrage progressif

Avant que les normes puissent être introduites à une échelle générale, une infrastructure satisfaisante doit être en place, plus particulièrement pour les normes obligatoires. ***Il est très important de ne pas introduire une norme prématurément : un plan d'introduction ne disposant pas de ressources donnera de plus mauvais résultats que s'il n'existait pas.***

Lorsque les attentes ont été définies et qu'elles ne sont ensuite pas satisfaites, il est très difficile de retrouver la confiance et le niveau de participation nécessaires à la réussite lors d'une deuxième tentative.

S'il est possible d'introduire progressivement les normes facultatives, toutes les normes obligatoires – dans la mesure où elles s'appliquent à tous – doivent être introduites simultanément. Pour cette raison, **le périmètre du premier groupe de normes doit être défini raisonnablement au regard de l'état actuel du marché**.

Figure 8 : Les conditions de mise en œuvre à une échelle générale ne sont pas les mêmes pour les normes facultatives et les normes obligatoires.

Au moment de mettre en œuvre un premier groupe de normes obligatoires, l'erreur la plus grave consiste à adopter des normes trop avancées par rapport au marché actuel. Si les niveaux de performances obligatoires ne peuvent pas être atteints compte tenu du niveau de développement du marché, une culture de non-conformité aura alors été introduite. La culture de la conformité représente l'élément le plus important à établir dès le départ avec la première norme obligatoire. Le moyen le plus facile d'y parvenir consiste à définir une norme obligatoire s'accompagnant d'une amélioration de performance réelle, mais modeste et qui sera systématiquement appliquée.

Le premier groupe de normes obligatoires consiste surtout à instaurer la conformité et à mettre en place les infrastructures de mise en application plutôt qu'à améliorer les performances (l'amélioration des performances joue un rôle plus important avec le premier groupe de normes

facultatives). Il est beaucoup plus facile de faire en sorte que les performances augmentent lorsqu'une culture de la conformité est établie que d'élever le niveau des exigences de conformité en visant des performances irréalistes.

7e étape : Amélioration permanente

Bien que beaucoup de temps et d'efforts puissent être consacrés à la création d'un premier ensemble de normes obligatoires ou facultatives, il arrive souvent que peu d'attention soit accordée aux ensembles suivants de normes obligatoires ou facultatives et à une voie pour une amélioration permanente. Un texte de loi ou un ensemble de règles peut représenter une étape importante vers la durabilité, mais la transformation définitive du marché découle surtout des exigences en matière d'amélioration permanente.

L'amélioration permanente au sein de la filière réglementaire et de la filière définie par le marché vise divers objectifs. Par exemple, le but d'une augmentation du niveau d'exigence des normes obligatoires ne consiste pas à atteindre la perfection. Le niveau d'exigence des normes obligatoires est plutôt revu à la hausse pour écarter les acteurs les moins performants. Pour cette raison, le niveau d'exigence des normes obligatoires ne doit pas varier de plus de 25 % à 30 % par rapport au premier groupe d'exigences et l'objectif de performance ne doit pas progresser de plus de 20 % à 25 %. D'autre part, l'objectif des normes facultatives consiste à définir une limite supérieure pour les performances.

Figure 9 : Un processus de progression permanente est essentiel pour une véritable transformation de marché.

Les normes facultatives peuvent devenir plus strictes plus rapidement, mais elles dépendent de la capacité d'absorption du marché. Lorsque l'adoption des normes facultatives se généralise, les exigences qu'elles contiennent peuvent être intégrées aux exigences obligatoires. De la même manière, des critères de performance avancés peuvent être intégrés au processus pilote

d'intégration et d'adoption au cours du cycle de développement des normes facultatives. De cette manière, les performances progressent en permanence comme indiqué dans le diagramme sur la transformation de marché.

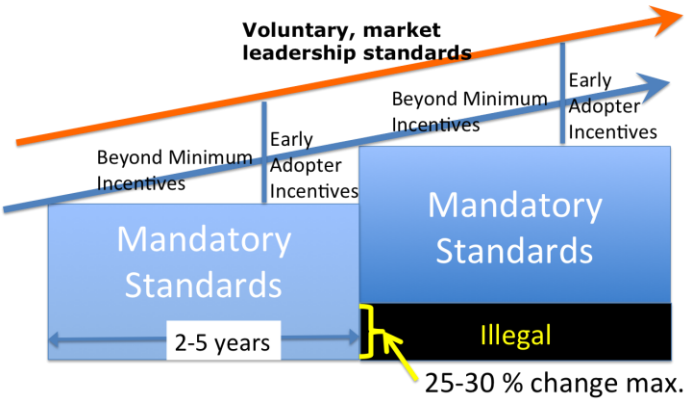

Figure 10 : Une interaction dynamique entre les normes obligatoires et les normes facultatives.

Voluntary, market leadership standards	Normes facultatives définies par le marché
Beyond Minimum Incentives	Au-delà des incitations minimales
Early Adopter Incentives	Incitations pour une adoption précoce
Mandatory Standards	Normes obligatoires
2-5 years	2-5 ans
Illegal	illégal
25-30 % change max.	Modifications à hauteur de 25-30%

Échelonnement de l'amélioration permanente

Un des aspects clés de l'amélioration permanente consiste à définir une ligne temporelle régulièrement échelonnée positionnant les actualisations des exigences de performance dans le temps. La ligne temporelle pour l'actualisation des normes obligatoires et facultatives doit se traduire par un équilibre entre la stabilité et le progrès, et il existera toujours une tension dynamique entre les notions « jusqu'à quel point ? » et « à quel rythme ? ». Un délai trop court entre les modifications des pratiques et la mise en place des exigences signifie que le secteur n'est pas suffisamment stable et que le délai ne suffit pas pour pouvoir mettre en œuvre des mesures de manière rentable. De la même manière, si les exigences sont modifiées trop fréquemment, les progrès se figent puisque le secteur ne parvient pas à mettre en œuvre les meilleures pratiques.

Cette ligne temporelle variera selon le domaine concerné par la réglementation. Pour les règlements qui affectent les services touristiques, un cycle de 1 à 3 ans est nécessaire pour que les améliorations se développent et qu'elles puissent être intégrées aux normes de performances des activités, telles que les activités des guides touristiques, ou aux normes affectant les procédures opérationnelles, à l'inverse de celles liées aux investissements en capital.

Pour les infrastructures nécessitant un niveau moyen à important d'investissement, par exemple pour des bâtiments et des équipements opérationnels, un cycle de trois ans est nécessaire pour que les pratiques puissent être adoptées et mises en œuvre de façon rentable, tout en permettant que se développent les améliorations de performances et que le marché se les approprie. Pour les infrastructures inscrites dans le plus long terme et les infrastructures ayant besoin de beaucoup de capitaux, telles que les infrastructures dédiées aux véhicules de transport[11], à l'énergie ou au traitement des eaux, une ligne temporelle de 5 à 10 ans visant à renforcer les normes de performances sera nécessaire pour développer des améliorations rentables et les intégrer à la conception et au fonctionnement de telles infrastructures.

Étude de cas : Proposition d'amélioration permanente du plan d'agrément du tourisme pour l'île du Vanuatu

Le plan opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'agrément du tourisme dans les îles du Vanuatu, qui sera prochainement lancé, contient les principaux éléments suivants pour une amélioration permanente :

Phase 5 : Fonctionnement du programme et programme d'amélioration permanente

Tâches inscrites au projet : 5.1 Développement d'une approche et d'un **programme d'amélioration permanente** en collaboration avec les parties prenantes pour examiner une fois par an les normes minimales afin de les rendre plus exigeantes au fil du temps par le biais d'une méthode logique et réaliste qui améliore l'expérience des visiteurs, et renforce et construit la marque du tourisme dans les îles du Vanuatu. Une version révisée des normes minimales doit être mise en œuvre dans les trois ans.

Description du projet

- Identification des domaines cibles à améliorer, planification des priorités de formation autour de ces domaines et engagement avec les parties prenantes concernées, y compris avec les opérateurs, pour atteindre ces améliorations.
- Actions visant à garantir que le programme d'amélioration permanente soit intégré au plan de communication.
- Communication aux opérateurs par le biais d'actions de sensibilisation et de formation.
- Programme glissant sur trois ans.
- Prise en compte des changements climatiques et environnementaux, de la Kastom (les coutumes), des questions liées à l'énergie renouvelable.
- Actions visant à doter les associations de connaissances sur la gestion des risques.

Responsabilité : Département du transport incluant des bénévoles.

Période : en cours – examen des normes minimales pour septembre 2016 ; communication aux parties prenantes en novembre 2017.

Les éléments soutenant la transformation du marché

Les éléments et institutions de soutien décrits dans la prochaine section permettent à la fois de développer et de mettre en œuvre le premier groupe de normes, tout en apportant simultanément un soutien régulier à l'amélioration permanente des performances, quelle que soit la composante du secteur du tourisme modifiée.

[11] Il est important de noter qu'il existe une distinction entre les normes d'achat et les normes de fabrication. Une norme d'achat exigeant une meilleure efficacité énergétique pour les véhicules pourrait être adoptée sur un cycle de trois ans. Cependant, une norme de fabrication exigeant une production de véhicules plus efficaces sur le plan énergétique nécessiterait probablement un cycle de cinq ans ou un délai plus important selon le niveau d'amélioration de l'efficacité imposé.

Le Market Transformation Protocol comprend six éléments de soutien principaux facilitant le développement et la mise en œuvre des normes obligatoires et facultatives, ainsi que des programmes visant à faciliter la transformation de marché.

Idéalement, chacun de ces six éléments devrait être présent simultanément dans une certaine mesure de manière permanente. De toute évidence, les ressources financières et la mesure dans laquelle les compétences nécessaires sont effectivement présentes imposeront des contraintes sur l'ampleur de la mise en œuvre, quel que soit le moment.

Les six éléments de soutien de la transformation de marché sont les suivants :

1. Les indicateurs de durabilité
2. Les programmes de formation
3. Les approvisionnements
4. Les mesures incitatives
5. Le développement du secteur d'activité
6. L'éducation du public

Figure 11 : Les principaux éléments de soutien à la transformation du marché.

Éléments de soutien : les indicateurs de durabilité

La détermination, les mesures et le suivi des indicateurs de durabilité constitueront un élément clé de la transformation du secteur du tourisme en secteur durable. Le développement d'indicateurs de durabilité doit être un processus inclusif sur lequel s'élèveront la prise de conscience et les groupes de soutien au sein de la communauté. Dès lors qu'ils feront leurs

preuves sur le terrain, ces indicateurs pourront être modifiés selon les pratiques réelles. Le Tableau 3 montre l'évolution des indicateurs du tourisme durable pour les îles Samoa. Les mesures initiales de ces indicateurs seront primordiales pour l'identification des zones nécessitant des accès limités et l'évaluation des capacités de prise en charge des sites alternatifs. Le SPREP a parrainé l'excellent travail de Louise Twining-Ward sur les indicateurs du tourisme durable qui devraient être intégrés à la première étape relative aux initiatives de planification stratégique. La SPTO peut jouer un important de responsable au sein du secteur du tourisme en matière d'adaptation et d'adoption d'indicateurs spécifiques au pays ou territoire, et à son secteur touristique, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de conservation marine.

Liste de travail initiale des indicateurs	Liste finale des indicateurs
1a) Participation des villages aux programmes de conservation 1b) Visites touristiques des aires de conservation	1a) Part des villages à forte connotation touristique participant à des programmes de conservation des terres et des forêts 1b) Part des vacanciers des îles Samoa participant à des excursions sur le thème de la nature
2a) Participation des villages aux programmes de conservation marine 2b) Participation des touristes à des activités marines	2a) Part des villages côtiers à forte connotation touristique participant à des programmes de conservation marine 2b) Part des vacanciers des îles Samoa participant à des activités touristiques marines
3a) Type de traitement des eaux usées dans les hôtels 3b) Type de gestion des déchets solides dans les hôtels	3a) Part des structures d'hébergement touristique utilisant des systèmes de traitement secondaires ou tertiaires des eaux usées 3b) Part des structures d'hébergement touristique recyclant leurs déchets biodégradables
4a) Part des structures d'hébergement touristique équipées d'installations d'eau potable 4b) Utilisation de l'eau par les hôtels	4a) Part des villages à forte connotation touristique intégrés au programme d'échantillonnage de la Samoan Water Authority (SWA) dont l'eau respecte les normes de qualité de la SWA 4b) Volume d'eau moyen utilisé par nuitée dans les hôtels équipés de compteurs d'eau
5a) Emploi rural pour le tourisme 5b) Entreprises touristiques situées en dehors d'Apia	5a) Part des emplois à plein temps dans les structures d'hébergement touristique se situant dans des zones rurales
6a) Entreprises touristiques récemment enregistrées 6b) PIB généré par le secteur touristique	6a) Part des entreprises récemment enregistrées par rapport aux autres entreprises récemment enregistrées 6b) Part du PIB généré par les entreprises touristiques
7a) Villages intégrés à des programmes de sensibilisation 7b) Employés d'hôtel ayant participé à des formations	7a) Part des villages à forte connotation touristique intégrés à des programmes de sensibilisation touristique 7b) Part des employés à plein de temps des structures d'hébergement touristique ayant

	participé à des formations dans l'année
8a) Communication d'informations par les voyagistes sur le protocole de village 8b) Village proposant des séjours traditionnels chez l'habitant	8a) Part des hôtels et des voyagistes communiquant systématiquement aux visiteurs des informations sur le protocole du village
9a) Participation à des concours de danse traditionnelle 9b) Exposants à la foire annuelle d'artisanat	9a) Part des événements traditionnels dans les programmes du festival de Teuila et de l'indépendance 9b) Part des étals dans les trois principaux marchés consacrés essentiellement à la vente d'articles d'artisanat
10a) Note de qualité attribuée aux sites d'attraction 10b) Qualité des services pour les principales entreprises touristiques	10a) Part des 20 sites d'attraction les plus visités ayant reçu une bonne ou une excellente appréciation pour leurs services, leurs installations et leur environnement
11a) Hôtels ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale 11b) Sites historiques ou culturels protégés par des lois nationales	11a) Part des structures d'hébergement touristique récemment enregistrées ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale
12a) Voyagistes faisant preuve d'engagement envers le tourisme durable 12b) Projets entrepris à la suite de programmes de surveillance	12a) Part des voyagistes optant pour des pratiques de tourisme durable

Tableau 3 : Liste des indicateurs touristiques développés par les îles Samoa.[12]

Éléments de soutien : les programmes de formation

La formation et le développement professionnel s'avèrent nécessaires durant toutes les phases du cycle de transformation du marché. La formation sera nécessaire en matière de services et de pratiques professionnelles ainsi qu'en matière de conception et de fonctionnement des structures et des attractions.

Les programmes de formation peuvent se dérouler à travers des organismes gouvernementaux ainsi qu'à travers des associations privées et professionnelles. Idéalement, ces programmes de formation seraient coordonnés en fonction des principales exigences obligatoires et facultatives tout en y faisant référence.

Les certifications ou agréments professionnels conditionnés au bon déroulement des programmes de formation représentent un excellent moyen d'établir des liens avec les incitations pour l'amélioration des performances. Par exemple, s'il existait un agrément au niveau national ou régional en matière de durabilité pour les guides touristiques, un

[12] Indicator handbook : A guide to the development and use of Samoa's Sustainable Tourism indicators. Louise Twining-Ward, Bureau des visiteurs des îles Samoa & SPREP (2002) p.15 et p.18.

gouvernement national pourrait réserver les accès à certaines zones marines sensibles à ces guides ou voyagistes ayant obtenu un certain degré de certification. Les différents niveaux d'agrément pourraient être mis en avant par le biais d'une attribution de labels traduisant les différents degrés de réussite. La difficulté d'une telle labellisation consistera à trouver des moyens permettant de lier les notions courantes de hiérarchisation utilisées par les visiteurs (par exemple, « gold », « platinium », etc.) à une notion plus adaptée à la région, et une déclinaison de la classification par un nombre d'étoiles pourrait éventuellement être mise en œuvre.

En général, un programme de formation et de maintien à niveau permanent doit accompagner de telles certifications, ainsi que de nouveaux processus périodiques d'évaluation et de certification. Ce programme permanent de maintien des compétences et des connaissances implique que la valeur attachée à la certification se renforce en permanence, apportant ainsi au secteur la crédibilité nécessaire et aux touristes le confort associé à une prise en charge par des professionnels.

La formation régionale

La formation régionale en matière de normes obligatoires et de meilleures pratiques facultatives est une nécessité. Ces formations se dérouleraient dans des infrastructures touristiques (par exemple, des hôtels), des lieux proposant des services aux touristes (programmes touristiques, restaurants, etc.) et des lieux où des informations touristiques sont distribuées (musées, centres d'information, etc.). La formation sur le tourisme durable constituerait un excellent terrain pour la SPTO – en coordination avec le SPREP – pour développer un programme de base susceptible d'être adapté aux exigences et caractéristiques individuelles de chaque pays ou territoires. Au sein de chaque rapport spécifique aux pays ou territoires, nous indiquerons les programmes et institutions actuels sur lesquels il serait possible de s'appuyer pour constituer un réseau régional de formation sur le tourisme durable.

Étude de cas : Centre de formation hôtelier du lycée hôtelier de Tahiti

L'école hôtelière située à Faa'a dans la principale île de la Polynésie française représente l'un des programmes de formation les plus importants dans la région. Une formation sur le secteur est proposée aux étudiants tahitiens du premier et second cycle. À ce jour, la durabilité ne fait pas partie du programme de base, bien que les administrateurs de l'école soient largement ouverts à cette idée.

Peut-être que le principal obstacle à l'élargissement du programme est le manque de budget. Il existe une autre difficulté liée au fait que la région n'est pas perçue comme offrant beaucoup d'opportunités d'évolution professionnelle. Dans une autre rubrique de son rapport, Cameron-Cole recommande la mise en place de partenariats entre, d'une part, les centres de formation régionaux et nationaux et, d'autre part, d'autres sites de formation hôtelière et des programmes de formation proposés par des chaînes d'hôtel. Ces partenariats impliqueraient des échanges de formateurs et pourraient s'appuyer sur les installations existantes tout en les améliorant pour contribuer à la formation locale. Une taxe hôtelière modeste pourrait être estimée dans le but de financer un programme régional.

De toute évidence, des formations doivent être mises en place pour les guides touristiques et les encadreurs d'activités, que ce soit pour les activités extérieures ou axées autour du thème de l'aventure, ou pour les visites culturelles. La participation à des programmes de formation fondamentaux pourrait constituer une condition préalable à l'obtention des autorisations et des

agréments élémentaires permettant d'exercer des activités dans le secteur, quelles qu'elles soient. Des formations plus avancées pourraient être accordées à des personnes individuelles ou à des sociétés qui cherchent à pouvoir accéder à des zones plus sensibles ou de plus grande valeur (formation « pour le dépassement »). Il existe de nombreux guides des pratiques minimales et des meilleures pratiques pour tout un éventail d'activités, y compris pour les interactions avec les organismes marins fragiles tels que les raies, les requins et les mammifères marins. Les encadreurs d'activités terrestres et culturelles devraient également bénéficier de formations et d'enseignements.

La région devrait soutenir un réseau de centres régionaux et nationaux de formation hôtelière. Ces centres pourraient développer des programmes d'échange d'enseignants avec d'autres centres de formation du monde entier. La région accueillerait des formateurs de renommée internationale qui pourraient former les professionnels actuels dans les installations existantes ainsi que les étudiants du secondaire ou universitaire qui cherchent un emploi dans le secteur. Le corps enseignant local pourrait contribuer aux autres programmes internationaux de formation hôtelière en apportant son expérience, à la fois pour enseigner les dernières techniques et pour promouvoir la région en tant que destination professionnelle et touristique. Les gouvernements devraient envisager des partenariats avec des chaînes internationales, qui disposent souvent des programmes de formation les plus complets et qualitatifs, afin d'ouvrir leurs programmes de formation aux professionnels locaux dans le cadre de leurs accords locaux de franchise.

Les gouvernements nationaux devraient également organiser des campagnes nationales de sensibilisation et encourager les orientations vers des carrières professionnelles dans le secteur du tourisme qui sont souvent perçues comme des options peu valorisantes sur le plan social et à faible potentiel d'opportunité.

L'expérience des touristes serait sans aucun doute améliorée grâce à des formations cohérentes en matière d'infrastructures et de dispositifs de soutien du secteur, en particulier pour les hôtels et les restaurants, mais aussi pour les sites culturels tels que les musées, etc.

Éléments de soutien : les approvisionnements

Les programmes d'approvisionnement constituent un excellent moyen de préparer le marché à une plus large adoption de biens et de services améliorés. Les activités d'approvisionnements constituent un exercice qui met en exergue la puissance du marché et elles peuvent révéler des préférences pour certains niveaux de performance au niveau des entreprises et du gouvernement.

Par exemple, lorsqu'il accueille une rencontre internationale, le gouvernement peut accorder sa préférence à des propriétés et des voyagistes environnementaux et culturels qui disposent d'une certification écologique afin d'indiquer au marché que ces services sont précieux et valorisés. Cela incitera alors les fournisseurs de produits et les prestataires de services à investir dans la conformité en s'appuyant sur des normes plus poussées.

Les dirigeants des gouvernements et les principaux acteurs du marché peuvent également faire la démonstration, par le biais de programmes d'approvisionnement, de techniques analytiques plus poussées telles que l'évaluation des coûts du cycle de vie plutôt qu'une simple évaluation des coûts initiaux. En outre, ces règles d'approvisionnement peuvent commencer à révéler certains éléments tels que la valeur de services environnementaux et d'écosystèmes au moment de l'évaluation des programmes ou des achats.

Éléments de soutien : les mesures incitatives

Mesures incitatives pour des infrastructures durables

Pour que l'interaction entre les normes obligatoires et les normes facultatives soit réelle, il doit exister des mesures incitatives encourageant l'adoption précoce des normes obligatoires et facultatives ainsi que des mesures incitatives encourageant le dépassement des normes minimales et visant à adopter des normes facultatives. Cette interaction est expliquée dans la Figure 10 (voir étape 7 : amélioration permanente).

L'interaction entre les incitations encourageant le dépassement des normes minimales et les incitations pour une adoption précoce dépendra de la période prévue pour l'adoption des normes. Par exemple, dans le cadre d'un cycle de 3 ans pour le développement et la mise en œuvre de normes, les deux premières années sont généralement consacrées à des mesures incitatives pour le dépassement des normes minimales et la dernière année est axée autour des mesures incitatives pour une adoption précoce. En général, les mesures incitatives pour le dépassement des normes minimales sont positionnées à un niveau légèrement supérieur à celui des incitations à l'adoption précoce. Comme le terme le laisse entendre, les incitations pour le « dépassement » sont conçues pour aider à placer les pratiques du secteur et la disponibilité des équipements/matériels au-dessus du minimum. À l'opposé, les incitations à une « adoption précoce » sont précisément adaptées au groupe de normes suivant, qu'il soit à caractère obligatoire ou intentionnel.

Les incitations peuvent être financières ou non financières. Les incitations non financières peuvent résulter en des processus administratifs accélérés pour les activités et les structures écotouristiques ou de tourisme durable. Cameron-Cole a indiqué dans ce rapport que les accès à des sites sensibles pouvaient être réservés à des guides touristiques certifiés pour les activités durables ou pour l'écotourisme, ou que le développement au sein de nouvelles zones touristiques pouvait être réservé à des structures écologiques certifiées, ou encore que les structures écologiques pouvaient bénéficier plus rapidement d'une approbation par rapport aux projets conventionnels.

Pour les projets d'investissement en capital, la forme financière des mesures incitatives pour le dépassement du minimum peut concerner une partie du différentiel de coûts des nouveaux équipements qui dépassent les normes minimales obligatoires. Une fois qu'un nouveau groupe de codes ou de normes a été adopté, les mesures incitatives pour une adoption précoce peuvent prendre la forme de fonds visant à compenser tout ou partie des coûts additionnels supportés pour se conformer aux nouvelles normes. Cela permet d' « amorcer » le processus et permet au marché de construire les infrastructures de production et de distribution.

Lorsque le processus sera arrivé à un stade de maturité, les coûts liés à l'adoption précoce des normes et ceux liés au dépassement des normes minimales pourraient être partagés sur les bases respectives d'un rapport de 80/20 et de 70/30 entre le gouvernement et les acteurs devant se conformer aux normes. Cependant, il peut être nécessaire initialement de déterminer des mesures incitatives prévoyant le financement de la totalité du coût marginal – y compris la conception et l'élaboration – permettant de répondre aux exigences plus élevées de performance.

Mesures incitatives pour des activités durables

Le tourisme durable ne doit pas nécessairement constituer une « voie à sens unique » empruntée par les touristes pour se rendre dans les îles du Pacifique et profiter de leur beauté

naturelle – même s'ils le font de manière plus consciencieuse et durable – en ne laissant que de l'argent derrière eux. En effet, beaucoup de personnes cherchent aujourd'hui davantage à laisser intact l'héritage des pays ou territoires qu'ils visitent qu'à y laisser simplement de l'argent. Le tourisme bénévole constitue un secteur en croissance du tourisme, plus particulièrement parmi les jeunes générations.

Par exemple, il serait relativement simple d'inciter un plus grand nombre de visiteurs à s'engager dans des projets de restauration environnementale par le biais de réductions accordées sur la nourriture, l'hébergement et les sites, ou par le biais d'accès spéciaux à des sites protégés réservés.

Comme souligné précédemment, nous n'en savons pas suffisamment sur les conditions environnementales propres à de nombreux sites sensibles en termes de schémas d'utilisation actuels ou d'impact des visites sur la viabilité des écosystèmes. Il serait possible de faire appel à des bénévoles pour entreprendre des études d'impact, procéder au recensement d'espèces, participer à des programmes d'éradication d'espèces invasives,[13] de prévention de l'érosion et de restauration,[14] etc. Il serait relativement facile d'offrir des forfaits de réduction ou d'accès spéciaux aux touristes bénévoles au cours des périodes où les visites sont moins nombreuses.

En termes de financement, il existe de nombreuses sources possibles où des fonds soutenant ces types d'activité de restauration pourraient être obtenus. Par exemple, les pays ou les territoires pourraient trouver des accords avec les transporteurs aériens pour réserver un certain nombre de sièges à prix réduit pour chaque vol à des personnes ayant organisé leur voyage par le biais d'une section sur le tourisme responsable/conscient du site Internet de l'agence de voyage nationale que Cameron-Cole recommande d'instituer dans son rapport d'analyse du secteur d'activité. Les touristes bénévoles susceptibles d'avoir un impact, et les sociétés et organisations qui coordonnent de telles activités pourraient se voir accorder des tarifs préférentiels pour les accès à ces pays ou territoires, et certains hôtels pourraient être associés afin d'accorder des logements à prix réduit – également pour les personnes qui passent par un programme ayant un impact sur le tourisme. Étant donné que la plupart des capacités des avions et es hôtels ne sont pas exploitées, les hôtels et compagnies aériennes soutenant de tels programmes ne seraient pas vraiment impactés par des coûts. De la même manière, les navires de croisière pourraient réserver un nombre limité de couchettes à des touristes susceptibles d'avoir un impact et qui pourraient s'engager à l'égard de projets locaux de restauration en contrepartie d'accès à des zones réservées, etc.

Il serait nécessaire que les fonctions de formation, de supervision et de coordination soient assurées au niveau national ou régional. Le SPREP pourrait éventuellement financer l'emploi d'un expert régional en restauration de sites qui voyagerait dans les différents pays et territoires pour animer des formations sur la restauration de sites locaux et sur des activités de restauration écologique. La plupart des pays et territoires disposent déjà d'une certaine expertise et de sites pour organiser de telles formations par l'intermédiaire d'ONG ou d'institutions existantes telles que certains musées et aquariums.

Des bracelets colorés – portés par les touristes bénévoles – pourraient constituer un moyen d'identification et d'autorisation d'accès aux personnes qui participent à des activités de

[13] Grâce aux technologies de conversion en biocarburant à petite échelle, les biomasses des espèces invasives, en association avec les déchets de graisse des restaurants et les déchets alimentaires, pourraient être transformées en biocarburant en vue du remplacement des énergies fossiles importées.

[14] À titre d'exemple, le programme de contrôle de l'érosion mené sur l'île d'Aneityum du Vanuatu s'est révélé convaincant, mais il a malheureusement été interrompu en raison d'un manque de financement.

tourisme durable. Également, ces bracelets pourraient éventuellement être utilisés pour l'octroi de réduction sur des activités culturelles, dans des restaurants ou pour d'autres activités touristiques.

Le nombre de fenêtres prévues pour les touristes susceptibles d'avoir un impact pourrait varier selon la période de l'année. Durant la haute saison touristique, leur nombre pourrait être minimal, et il augmenterait pendant la basse saison. D'autres mesures incitatives pour la participation à ces activités sont également possibles et pourraient notamment consister en des accès exclusifs à des activités culturelles telles que des spectacles autochtones ou des visites avec des tribus locales, etc.

Éléments de soutien : le développement du secteur d'activité

Une expertise est nécessaire pour le développement et la mise en œuvre des programmes de transformation du marché pour le tourisme. L'un des meilleurs moyens de garantir et de mettre en œuvre cette expertise consiste à faire appel aux associations du secteur. Comme nous l'évoquerons dans d'autres rubriques de notre évaluation, nous pensons que ces composantes du secteur touristique peuvent également être exploitées pour assurer les fonctions de supervision, et même de mise en application, pour soutenir les exigences obligatoires ainsi que les normes de performances facultatives.

Étude de cas : L'Eua Ecotourism Association pour le développement du secteur, îles Tonga

L'Eua Ecotourism Association (EEA) est une petite organisation locale située sur l'île 'Eua considérée comme la « destination écotouristique » des îles Tonga. L'île 'Eua souhaite préserver son mode de vie actuel tout en bénéficiant de revenus supplémentaires, et l'écotourisme répond parfaitement à cette attente.

L'EEA a été constituée après l'échec de la collaboration avec l'association touristique de l'île qui abritait de nombreuses entreprises peu ou pas du tout en rapport avec le tourisme, et le programme de durabilité était difficile à promouvoir au sein du groupe.

Bien que l'île 'Eua soit mise en avant en tant que destination écotouristique du pays, le ministère national du tourisme n'apporte actuellement que très peu de soutien principalement parce que l'écotourisme ne représente qu'une très petite partie du secteur par rapport aux activités d'observation des baleines. En outre, le pays a rencontré certains problèmes récents avec les bateaux rapides d'observation des baleines exploités par des sociétés internationales et provenant de l'île de Tongatapu, qui non seulement effrayaient les baleines, mais violaient également les accords de franchise des activités d'observation des baleines sur l'île.

Bien que l'île 'Eua soit l'île principale la plus proche de l'île Tongatapu, son accès reste très limité – 10 sièges d'avion et un voyage en bateau de transbordement de 3 heures une à deux fois par jour – limitant le nombre de visiteurs vers l'île. Si l'île pouvait bénéficier d'un catamaran de transbordement provenant de Nuku'alofa, les passagers des navires de croisières pourraient avoir accès à l'île pour des excursions d'une journée et cela constituerait une source de revenus importante pour l'île tout en proposant une option attractive de visite pour les touristes du navire de croisière.

Dans la plupart des pays et territoires du pacifique, les associations professionnelles et sectorielles nécessaires existent déjà. La SPTO pourrait jouer un rôle important en fournissant des cadres et des formations à ces associations dans le but de leur apporter les outils de développement des activités et de marché nécessaires pour disposer d'une structure capable d'administrer la transformation du secteur touristique en secteur durable. Ces outils de

développement des activités seraient complétés et soutenus par des ressources environnementales et de conservation marine développées par le SPREP afin de conjuguer les aspects commerciaux du tourisme et les fondements nécessaires à la conservation, permettant ainsi de rendre le tourisme durable et l'écotourisme viable.

Éléments de soutien : l'éducation du public

L'éducation du public constitue le dernier pilier du Market Transformation Protocol. Il sera important d'œuvrer pour la sensibilisation et la compréhension à l'égard des exigences du secteur du tourisme durable ainsi qu'à l'égard des avantages et de l'impact de la transformation afin d'accélérer le processus vers la durabilité et de protéger les ressources marines vulnérables.

En travaillant avec les gouvernements nationaux ainsi qu'avec les transporteurs maritimes et aériens desservant les pays et territoires du Pacifique, le SPREP peut initier une série d'annonces de service public (ASP) visant à enseigner aux visiteurs et aux citoyens l'importance de l'environnement marin et comment les visites touristiques peuvent se dérouler en respectant l'environnement afin de protéger des ressources naturelles d'importante mondiale. Ces ASP doivent être formulées au moins en anglais et en chinois. S'il existe des lois fixant les champs d'application ou des conditions contractuelles liées aux conventions d'accostage ou d'atterrissage, la diffusion de ces ASP pourrait être obligatoire de la même manière que le sont les annonces en matière de biosécurité.

Étude de cas : Éducation du public par Te Mana o te Moana

Te Mana o te Moana (TMOM) est une organisation non gouvernementale située sur l'île de Moorea en Polynésie française. Le groupement dispose d'une installation très efficace pour l'éducation du public qui enseigne aux visiteurs et aux étudiants la conservation marine et les bonnes façons d'interagir avec les animaux marins. En outre, les éducateurs de TMOM ont élaboré et diffusé un vaste ensemble de documents et de programmes éducatifs en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu. TMOM s'appuie sur environ 2 événements et conférences d'une journée entière autour de la conservation marine qu'il organise et auxquels il participe.

Depuis 2004, TMOM a formé environ 65 000 personnes, dont plus de 50 000 enfants. Il a développé 4 programmes éducatifs complets et 3 trousses complètes d'apprentissage, ainsi que 11 jeux sur le thème de la conservation des océans, plus de 33 ensembles de programmes, 8 livrets éducatifs et presque 50 affiches promotionnelles et d'information centrées sur la conservation marine. Te Mana o te Moana implique davantage les jeunes en leur demandant de développer et de signer des chartes pour la protection des animaux marins.

Annexe A

Les 12 objectifs du tourisme durable du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP)/Organisation mondiale du tourisme (OMT)

Les douze objectifs visant à rendre le tourisme durable ont été décrits dans le document « Making Tourism More Sustainable : A Guide for Policy Makers » (« Rendre le tourisme plus durable : un guide pour les décideurs politiques ») (Programme des Nations unies pour l'environnement – Organisation mondiale du tourisme, 2005) de la manière suivante :

1. Viabilité économique : garantir la viabilité et la compétitivité des destinations et entreprises touristiques de sorte qu'elles soient en mesure de continuer à prospérer et de porter leurs fruits à long terme.
2. Prospérité locale : maximiser la contribution du tourisme à la prospérité économique des destinations d'accueil, y compris la part des dépenses des visiteurs retenue localement.
3. Qualité de l'emploi : renforcer le nombre et la qualité des emplois locaux créés et soutenus par le tourisme, y compris les niveaux de rémunération, les conditions de travail et 'accès aux emplois sans discrimination sexuelle, raciale, à l'égard des handicapés ou par rapport à un quelconque autre critère.
4. Équité sociale : chercher à offrir une répartition plus large et équitable des avantages économiques et sociaux provenant du tourisme parmi la communauté bénéficiaire, y compris en offrant plus de possibilités, de revenus et de travail aux populations pauvres.
5. Épanouissement des visiteurs : apporter aux visiteurs une expérience sécurisée, satisfaisante et enrichissante sans discrimination sexuelle, raciale, à l'égard des handicapés ou par rapport à un quelconque autre critère.
6. Contrôle local : engager et responsabiliser les communautés locales pour la planification et les prises de décision concernant la gestion et les futurs développements du tourisme dans leur secteur géographique, en consultation avec les autres parties prenantes.
7. Bien-être communautaire : entretenir et renforcer la qualité de vie dans les communautés locales, y compris à travers des structures sociales ainsi que l'accès à des ressources, des aménagements et des systèmes de soutien aux fonctions vitales en évitant toute forme de dégradation sociale ou d'exploitation.
8. Richesse culturelle : respecter et mettre en valeur le patrimoine historique, la culture authentique, les traditions et les spécificités des communautés d'accueil.
9. Intégrité physique : entretenir et améliorer la qualité des panoramas urbains et ruraux, empêcher la dégradation physique et esthétique de l'environnement.
10. Diversité biologique : contribuer à la conservation des aires naturelles, des habitats et de la vie sauvage, et minimiser les dommages qu'ils subissent.
11. Efficacité des ressources : limiter l'utilisation des ressources rares et non renouvelables dans le développement et l'exploitation des installations et des services touristiques.
12. Pureté environnementale : minimiser la pollution de l'air, de l'eau et des terres ainsi que la production de déchets par les entreprises touristiques et les visiteurs.

Article sur l'éradication des rats dans les îles Tonga https://www.sprep.org/biodiversity-ecosystems-management/rat-eradication-a-success-in-tonga

Cameron-Cole

California ▪ Colorado ▪ Florida
Illinois ▪ Massachusetts ▪ Tennessee

www.cameron-cole.com

creating sustainable success